

Communiqué de presse

La CTSO lance un « Prix de la mobilité d'entreprise » et se dote d'un nouveau président

Delémont, le 20 novembre 2009. **La Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale (CTSO) a désigné le conseiller d'Etat neuchâtelois Claude Nicati à sa présidence en remplacement du conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, élu récemment à la présidence de la Conférence suisse du même nom. Lors de sa séance d'automne, la CTSO, qui regroupe les conseillers d'Etat et Ministre responsables des transports des Cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud a également décidé d'organiser un « Prix CTSO de la mobilité d'entreprise ». Les sept cantons membres de la CTSO veulent ainsi encourager un transfert en faveur des transports publics, du « covoiturage » et du vélo pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.**

Réunis ce vendredi 20 novembre 2009 à Lausanne au sein d'une conférence régionale, les Directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale ont désigné le conseiller d'Etat neuchâtelois Claude Nicati à la présidence de la CTSO. Il remplace le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, lui-même désigné récemment pour présider la CTP, soit la Conférence des directeurs cantonaux des transports au plan suisse. La CTSO a pour but de faciliter la collaboration entre les cantons et la coordination de leurs politiques en matière de transports publics. Lorsque les circonstances l'exigent, la CTSO veille à ce que les instances fédérales répartissent équitablement les fonds destinés aux transports publics.

La CTSO a par ailleurs décidé d'étendre au niveau Suisse occidentale le « Prix de la mobilité d'entreprise » attribué à trois reprises déjà par le canton de Vaud. Ce prix s'adresse aux entreprises et aux administrations publiques des sept cantons membres de la CTSO (BE, FR, GE, JU, NE, VS et VD). Il récompense le meilleur exemple d'incitation active à la réduction de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires, qu'il s'agisse du personnel, des visiteurs et/ou des clients. La première édition du « Prix CTSO de la mobilité d'entreprise » aura lieu en 2010.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la CTSO, considérant le succès croissant des chemins de fer, demande la mise en œuvre rapide de la deuxième étape de RAIL 2000 (ZEB). En particulier, la réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne doit être réalisée conformément au projet ZEB (passer de 66 minutes aujourd'hui à 54 minutes) afin de pouvoir intégrer pleinement la gare de Lausanne dans le système de cadencement aux minutes OO et 30.

Enfin, la CTSO s'oppose à toute forme de réduction des contributions fédérales aux transports publics au moment même où les besoins de développement n'ont jamais été aussi importants pour faire face à une demande en forte croissance.

Renseignements complémentaires :

François **Marthaler**, chef du Département des infrastructures du canton de Vaud, 021 316 70 00 / 079 750 75 26

Claude **Nicati**, chef du Dpt de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, 032 889 67 00 / 079 218 79 31

Jean-Claude, **Hennet**, secrétaire général CTSO, 032 423 39 15 et 079 250 86 64